

# LES FONDS EUROPÉENS EN LIMOUSIN 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. À partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.



## ENJEUX

Avec près de 750 000 habitants, la région Limousin représente 1,2% de la population métropolitaine française. À l'échelle européenne comme à l'échelle française, c'est une petite région à dominante rurale. Le Limousin se caractérise par une meilleure performance sociale qu'économique. En effet, il obtient de meilleurs résultats quand il s'agit de mesurer le bien-être, la qualité de vie ou le lien social que les indicateurs classiques de performance économique tels que le PIB par habitant.

La stratégie d'utilisation des fonds européens sur la période 2014-2020 devra permettre au Limousin d'améliorer sa situation par rapport aux objectifs de la Stratégie Europe 2020, notamment en ce qui concerne les **objectifs climatiques et énergétiques**, ainsi que ceux liés à la **recherche et l'innovation et à la compétitivité des PME**. En effet les principaux défis du Limousin, en lien avec la stratégie « Limousin 2020 », sont : le défi démographique, le défi climatique, le défi de l'ouverture et de la mondialisation, et deux défis transversaux : les infrastructures numériques et de transport.

## STRATÉGIE EUROPE 2020



### Éducation

**10,40 %**

Part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système scolaire en 2009

**36,60 %**

Part des 30-34 ans diplômés du supérieur en 2009



### Lutte contre la pauvreté

**15,20 %**

Taux de pauvreté en 2010



### Emploi

**68,60 %**

Taux d'emploi des 20-64 ans en 2009



### R&D

**0,90 %**

Part des dépenses de R&D sur le PIB en 2010



### Environnement

**52,90 %**

Part de l'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité en 2010

**-8 %**

Evolution entre 1990 et 2009 des consommations finales d'énergies

## PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région Limousin.



Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel Limousin FEDER-FSE 2014-2020*	144 670 000 €
Programme de développement rural Limousin FEADER*	579 138 810 €
Programme opérationnel national FSE (volet régional Limousin)**	33 345 228 €
<b>Total</b>	<b>757 154 038 €</b>

Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région Limousin.

### Espaces interrégionaux\*\*\*\*

Programme opérationnel interrégional FEDER Massif-Central  
40 000 000 €



Programme opérationnel interrégional FEDER Loire  
33 000 000 €



### Coopération territoriale européenne\*\*\*

Interreg V B SUDOE (transnational)  
106 810 523 €



Interreg Europe (interrégional)  
359 326 320 €



## QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



### Programme opérationnel Limousin FEDER-FSE 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique<sup>1</sup>.

Afin de renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ainsi que la compétitivité des PME, le Limousin a élaboré une stratégie régionale de spécialisation intelligente (S3) qui est avant tout un instrument de développement économique. Le FEDER dans la région financera des actions visant à :

- accroître la performance et l'attractivité de la recherche en augmentant le personnel de recherche et en renforçant la notoriété de ses équipes,
- augmenter le nombre de projets innovants développés par les entreprises par le biais d'une hausse des dépenses de recherche et innovation dans les entreprises,
- intégrer les acteurs de l'innovation dans les réseaux européens en favorisant la participation des acteurs limousins de l'innovation aux programmes sectoriels européens, au premier rang desquels le programme Horizon 2020,
- augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises,
- augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international.

En matière de **transition vers une économie décarbonnée**, le FEDER sera mobilisé pour :

- augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables et leur utilisation,
- améliorer la performance énergétique des entreprises,
- réduire la consommation énergétique des bâtiments,
- augmenter les solutions intermodales alternatives au transport individuel.

Afin de soutenir **l'aménagement et les usages du numérique sur le territoire**, le programme FEDER-FSE soutient :

- le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire limousin en accord avec le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Limousin (SDAN Limousin),
- l'augmentation des usages du numérique par les entreprises afin de leur permettre d'accroître leur compétitivité et d'atteindre de nouveaux marchés,
- l'accroissement de l'utilisation des services numériques par la population et les territoires dans le but de réduire le triple fossé numérique (générationnel, culturel et social) responsable de l'exclusion de certaines catégories sociales.

Le FEDER intervient en Limousin pour soutenir la **cohésion territoriale** en améliorant les conditions de vie dans les

territoires par le **renouvellement des villes** (aménagement urbains et équipements structurants).

Le programme FEDER-FSE soutient également des actions pour promouvoir le patrimoine environnemental et culturel de la région en **augmentant la fréquentation touristique des sites culturels les plus emblématiques** en vue de développer l'attractivité et le dynamisme économique du territoire et en maintenant et améliorant **la biodiversité des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles**.

Le FSE en Limousin s'attache à augmenter **les compétences et les savoir-faire** grâce à un meilleur **accès des demandeurs d'emploi à une qualification** dans un objectif d'insertion professionnelle durable.

Le FSE sera également mobilisé pour créer les conditions d'une plus grande mobilité internationale des apprenants.



### Programme de développement rural Limousin FEADER

**4 grands enjeux** ont été identifiés en matière de développement rural pour la région Limousin :

- **Préserver des paysages et des milieux naturels de qualité en zone de montagne et dans les zones défavorisées en soutenant l'agriculture et la sylviculture**

Le Limousin est un territoire aux paysages, aux milieux naturels et au patrimoine de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Il est donc primordial de maintenir des exploitations agricoles menacées par la déprise afin de contribuer à une répartition harmonieuse de l'activité sur le territoire, à la préservation de l'espace naturel, et à la promotion des modes d'exploitations durables.

- **Rendre les zones rurales plus attractives en développant les services de base et en valorisant le potentiel naturel et culturel du territoire**

Le Limousin est caractérisé par une prédominance des campagnes à très faible densité, et un risque de désertification des territoires les plus éloignés des zones urbanisées et des axes de communication. C'est pourquoi, le Limousin doit poursuivre la structuration des territoires de projets, et le développement de l'accessibilité et l'usage des technologies de l'information et de la communication pour tous.

- **Développer la compétitivité des exploitations agricoles, forestières et entreprises agro-alimentaires**

le programme de développement rural fera des actions de modernisation de l'élevage et de diversification agricole une priorité : finition des animaux, diversification en viande blanche et production végétale, transformation des produits et développement des circuits courts ou de proximité, agriculture biologique et promotion des produits.

- **Maîtriser les gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique**

Le Limousin présente de nombreuses potentialités pour participer

<sup>1</sup>Article 18 du Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil

à l'atténuation du changement climatique et s'y adapter au travers d'une gestion forestière plus durable, du développement des énergies renouvelables comme la méthanisation et la maîtrise de l'énergie pour les exploitations agricoles et les entreprises agro-alimentaires.

#### Liste des mesures ouvertes dans le PDR :

- Mesure 1 Transfert de connaissances et actions d'information
- Mesure 2 Services de conseil, d'aide à la gestion agricole et de remplacement sur l'exploitation
- Mesure 3 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires
- Mesure 4 Investissements physiques en faveur des exploitations agricoles, des IAA et des infrastructures dans le secteur agricole et forestier
- Mesure 6 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises
- Mesure 7 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales
- Mesure 8 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts
- Mesure 10 Mesures agroenvironnementales et climatiques
- Mesure 11 Agriculture biologique
- Mesure 13 Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (ICHN)
- Mesure 16 Coopération
- Mesure 19 Soutien au développement local LEADER

### Programme opérationnel national FSE (volet régional Limousin)

Le programme opérationnel national FSE a vocation à intervenir principalement sur les champs de **l'emploi et de l'inclusion active**. L'action du FSE en région Limousin sera articulée autour de 3 axes d'intervention :

#### • Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat

Le FSE financera des actions d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes, les seniors, les chômeurs récurrents, et de modernisation des institutions du marché du travail.

Dans le cadre de cet axe, des actions de réduction et de prévention du décrochage scolaire seront financées.

Enfin le FSE à la main de l'Etat en Limousin sera mobilisé pour accompagner les créateurs d'entreprises.

#### • Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels

Le FSE permettra la promotion d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques, il soutiendra le développement des compétences des salariés.

De plus, le FSE interviendra en région Limousin, afin de promouvoir le vieillissement actif et le retour à l'emploi des seniors.

#### • Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

En partenariat avec les acteurs de l'inclusion sur le territoire, notamment les conseils départementaux et les PLIE, des actions seront financées par le FSE afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est notamment prévu en région Limousin de mettre en œuvre des parcours de retour à l'emploi intégrant des étapes destinées à lever les freins à l'emploi.

### Programme opérationnel national FEAMP

Concernant le FEAMP, les porteurs de projet des régions non littorales pourront bénéficier d'un soutien à travers différents dispositifs (exemple : investissements productifs en aquaculture, aide aux industries agro-alimentaires de transformation de produits de la pêche et de l'aquaculture) gérés par l'Etat, sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions). En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et continentales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

### Programme opérationnel interrégional Massif-Central

Le programme opérationnel interrégional Massif-Central soutient l'objectif partagé par l'ensemble du partenariat de rester une montagne habitée, dynamique, capable d'attirer et maintenir des entreprises et des actifs.

Dans ce cadre, plus de la moitié des crédits FEDER sont prévus pour endiguer la perte de la biodiversité et valoriser le potentiel des ressources naturelles du Massif-Central. Il s'agira notamment de préserver les milieux emblématiques du Massif-Central (prairies, forêts anciennes, tourbières) soit par des actions de gestion et restauration de sites, soit par des actions mutualisées à l'échelle interrégionale, portant sur l'amélioration des connaissances, l'animation et la sensibilisation des territoires. L'objectif est de pouvoir mieux valoriser cette qualité environnementale en matière de développement pour le territoire et ses habitants. Le FEDER permettra ainsi d'expérimenter les paiements pour services environnementaux et de soutenir une stratégie ambitieuse en matière de tourisme et loisirs de pleine nature, incluant les grands itinéraires de randonnée.

En outre, le FEDER sera consacré au soutien de la filière bois. Avec 9 millions d'€ de FEDER, le programme porte un effort important à la stratégie interrégionale issue des états généraux du bois de 2012, pour laquelle l'Etat répartit également ses crédits à l'échelle du massif. Il s'agit donc de faire converger les moyens

# LES FONDS EUROPÉENS EN LIMOUSIN 2014-2020

sur des dispositifs interrégionaux déjà identifiés de soutien à la filière bois construction.

Enfin, le programme Massif-Central a vocation à promouvoir les initiatives de nouveaux modes de développement portées par les territoires afin d'améliorer leur attractivité auprès des actifs : politiques d'accueil de nouvelles populations, services aux populations, développement de nouvelles activités, etc. L'objectif est d'innover.



## Programme opérationnel interrégional Loire

Fort d'une stratégie cohérente, s'articulant avec l'ensemble des neuf régions concernées par le Bassin de la Loire, et soutenue par une gouvernance établie à l'échelle du bassin, le programme opérationnel interrégional du bassin de la Loire est un des outils de mise en œuvre opérationnelle du Plan Loire 2014-2020, à côté du Contrat de Plan Interrégional Loire.

Le programme opérationnel interrégional Loire concentre les financements sur deux objectifs essentiels :

- **accroître la résilience des territoires au risque d'inondation** (réduire la vulnérabilité et faciliter le redémarrage de l'activité), par le financement de stratégies locales partenariales de gestion des risques, d'actions de sensibilisation et de connaissance des territoires, ainsi que d'actions de recherche sur la prévention/gestion des risques,
- **préserver la biodiversité et les continuités écologiques**, par le financement d'actions d'animation d'acteurs, d'interactions entre communautés scientifiques et gestionnaires, mais également d'actions de gestion et de restauration des continuités écologiques et sédimentaires,
- **développer une offre touristique pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel**, en favorisant de nouvelles destinations touristiques sur le bassin ligérien et le développement des itinérances douces.

## QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?



### Territoires urbains

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5% de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

Les **ITI urbains** mobiliseront 16 millions d'€ de FEDER et 3,7 millions d'€ de FEADER.

La **stratégie territoriale** de la région visera notamment les quatre agglomérations de Limoges, Brive, Tulle et Guéret. Pour les agglomérations de Limoges et Brive, les enjeux principaux sont de

réduire les inégalités territoriales et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Pour Tulle et Guéret, l'enjeu consistera à organiser équitablement leurs bassins de vie en conciliant espaces ruraux périphériques et centre urbains.

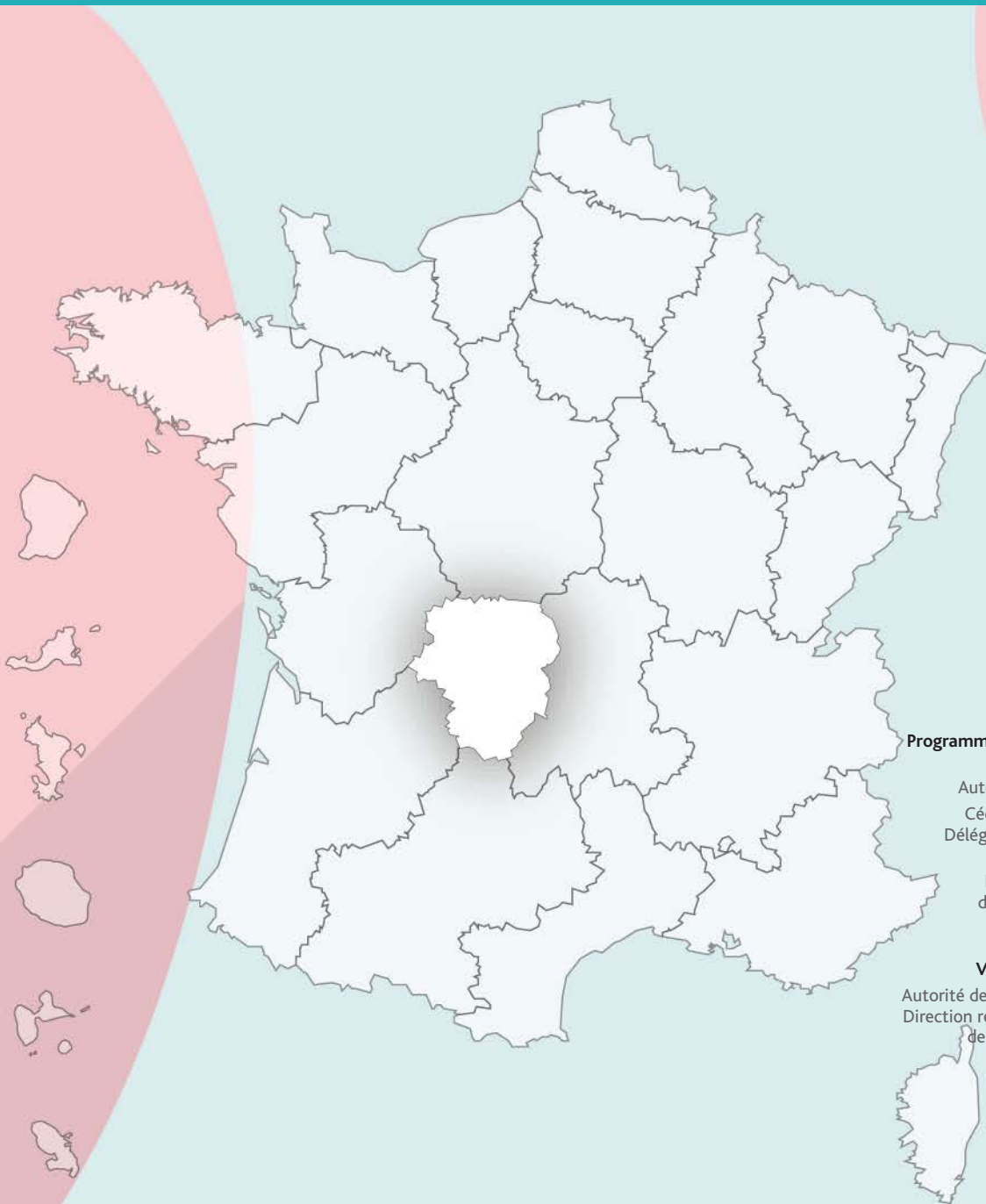
A l'échelle nationale, au moins 10% de l'enveloppe de FEDER-FSE gérée par les conseils régionaux sera consacrée en priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, conformément à l'Accord de partenariat.



### Territoires ruraux

Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.

Les **ITI non urbains** mobiliseront 15,9 millions d'€ de FEDER et 11,761 millions d'€ de FEADER pour les **deux Parcs Naturels Régionaux et les 16 ex-Pays** que compte la région. Le programme FEDER-FSE et le PDR se concentreront prioritairement sur les aménagements urbains des pôles structurants, ainsi que sur les thématiques de l'accès aux soins de premier secours, l'efficacité énergétique, le développement numérique, le soutien en faveur de l'artisanat, du commerce et des services, le développement culturel, les stratégies locales de développement forestier, le tourisme, les activités de pleine nature et l'accueil des nouveaux arrivants. Dans le cadre de son programme de développement rural, le conseil régional soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de la mesure LEADER. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, la définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé. Un appel à candidatures sera lancé pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 10 000 et 150 000 habitants.



## Contacts

### Programme opérationnel FEDER-FSE et programme de développement rural

Autorité de gestion : Conseil régional Limousin  
Cécile VERNHES-DAUBREE, Responsable de la  
Délégation Coopération - Europe – International  
[c-vernhes-daubree@cr-limousin.fr](mailto:c-vernhes-daubree@cr-limousin.fr)

Marie DARLET, chargée de mission Autorité  
de Gestion des fonds européens, Délégation  
Coopération - Europe – International  
[m-darlet@cr-limousin.fr](mailto:m-darlet@cr-limousin.fr)

### Volet régional du programme national FSE

Autorité de gestion déconcentrée : le service FSE de la  
Direction régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi  
(DIRECCTE) de Limousin  
2 Allée Saint-Alexis  
BP 13 203 87032 Limoges

## Pour en savoir plus

[www.europeenlimousin.fr](http://www.europeenlimousin.fr)  
[www.limousin.direccte.gouv.fr/accueil-20](http://www.limousin.direccte.gouv.fr/accueil-20)  
[www.europe-en-france.gouv.fr/](http://www.europe-en-france.gouv.fr/)